Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 5

Rubrik: Congrès des fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

siègent dans le palais de la centrale coopérative à Bâle, qui prétendent toujours que l'association coopérative contribue à faire disparaître les différences de classe et qu'elle doit rester strictement neutre, d'une neutralité absolue et par conséquent absurde, peuvent une fois se rendre compte que les paysans savent et sont bien décidés à faire de l'organisation coopérative, non seulement un moyen de sauvegarde des intérêts de consommateur, mais en même temps un instrument pour la défense de leurs intérêts de classe.

Congrès des fédérations syndicales.

La Fédération des typographes de la Suisse romande a tenu son assemblée générale les 12 et 13 juin, à Delémont. Les dix sections avaient envoyé 11 délégués qui représentaient 825 membres.

Il ressort du rapport de caisse que nous avons sous nos yeux, que les recettes de la caisse de résistance se chiffrent à fr. 11,089.05 pour 1908, contre fr. 11,523.50 en 1907, donc une diminution des recettes de fr. 434.45. Les dépenses s'élèvent à la somme de fr. 7264.15 contre fr. 5099.80 dans l'année précédente; cette augmentation importante constitue pour la caisse une charge de fr. 2164.35. Elle provient de l'augmentation des dépenses faites pour secours de grève. Ces derniers se sont montés à fr. 2838.50 contre fr. 1212.50 en 1907, y compris fr. 460.— versés comme secours de grève aux fédérations de typographes à l'étranger. Les recettes des caisses de secours en cas de maladie, décès, chômage, invalides, se montent au total de fr. 47,657.75 contre fr. 45,241.50 en 1907, donc une augmentation de fr. 2416.25. Les dépenses se sont élevées proportionnellement aux recettes, soit de fr. 43,981.70 en 1907, à fr. 46,640.45 en 1908; cela fait une augmentation des dépenses de fr. 2658.75. Le rapport de l'administration ainsi que les comptes ont été approuvés après quelques observations de peu d'importance.

L'ordre du jour était très chargé. Les nombreuses propositions de changements à apporter aux statuts; qui provenaient presque toutes du côté des anarchistes, ont donné lieu à une discussion longue et fatigante, mais de laquelle ressortait cependant que la grande majorité des typographes de la Suisse romande est adversaire décidée des théories anarcho-syndicales. Toutes les propositions qui se basaient sur ces dernières furent rejetées à une majorité écrasante. Nous ne pouvons, faute de place, qu'esquisser les délibérations qui intéressent l'ensemble des ouvriers organisés.

En donnant de l'extension à une proposition du comité central il a été décidé que la démission pour être valable, doit se donner au moins treize semaines à l'avance et qu'il n'est permis de sortir de la fédération qu'à la fin de l'année.

Une proposition a été adoptée d'après laquelle les retards dans le payement des cotisations ou l'inobservation du tarif doivent être marqués dans le carnet des membres qui partent d'une localité, moyennant un timbre uniforme, fourni par la fédération et portant les lettres S. D. S. (sans droit aux secours).

D'après les statuts, les membres mariés ou ceux qui ont une famille à soutenir ne sont pas obligés, en cas de chômage, de quitter l'endroit où ils restent, pour accepter du travail ailleurs. La section de La Chaux-de-Fonds proposait de tracer les mots « *soutiens de famille* » parce qu'il arrivait que des camarades célibataires qui désirent rester dans la localité, affirment avoir une famille à soutenir. Mais on trouvait que des conséquences d'un tel changement souffriraient tout aussi bien les véritables soutiens de famille que ceux qui en abusent; la proposition fut écartée.

Ensuite, on traitait une série de propositions individuelles, entre autres une qui demandait la suppression du patronat. Une autre demandait le payement des femmes d'après les tarifs généralement établis. Les deux propositions ont été rejetées, la dernière avec la modification qu'une décision pareille équivaudrait à la reconnaissance des femmes dans l'imprimerie. Une proposition de soutenir les membres qui ne répondent pas à l'ordre de marche en cas de levée de troupes dans les grèves n'était pas acceptée non plus.

Dans l'article 1er des statuts il est stipulé que la fédération doit chercher à développer ses institutions de secours. Un membre proposait de tracer cet article, mais il ne trouvait aucun appui.

Par contre, la proposition de chercher à faire un tarif général pour toute la Suisse française fut acceptée.

Les apprentis recevaient jusqu'ici le journal de la fédération *Le Gutenberg* gratuitement, mais seulement à partir de la deuxième année; dorénavant ils l'auront régulièrement déjà depuis leur entrée en apprentissage.

Sans discussion a été rejetée une proposition dans laquelle on prétendait que le comité central ne devrait pas avoir le droit de s'opposer à aucune grève.

Une autre proposition chargeait le comité central d'entrer en relation avec le Typographenbund (de la Suisse allemande), de même avec les fédérations de France et de Belgique, dans le but d'arriver à l'introduction de la journée de huit heures. Elle est approuvée avec la condition qu'elle soit d'abord soumise à la discussion dans les sections. Le délégué de la fédération de France prévenait l'assemblée du danger qu'il y a de se faire des illusions à ce sujet. Dans beaucoup de villes en France on a encore la journée de dix heures et il sera déjà très difficile d'obtenir la journée de neuf heures. D'autre part, on envisageait la situation en Belgique qui est encore plus défavorable.

L'assemblée était en principe d'accord avec une proposition du rédacteur du *Gutenberg*, d'après laquelle le comité central est chargé d'examiner la question de fonder une fédération d'industrie des arts graphiques et d'entamer avec les autres fédérations suisses des pourparlers à ce sujet.

Le délégué de la section de Lausanne profitait de l'occasion pour exprimer le vœux que dans ce cas les fédérations devraient garder la même autonomie qu'auparavant, autrement les Romands risqueraient de se faire écraser par la majorité allemande.

Une convention qui est déjà faite entre les fédérations des arts graphiques de la Suisse est lue et acceptée.

Différentes attaques des anarcho-syndicalistes, comme la proposition de reconstruire la fédération sur une base purement fédéraliste ou autonome ainsi que celle d'obliger le rédacteur du *Gutenberg* de reproduire des articles sur le malthusianisme qu'il avait refusé de faire paraître, étaient repoussés énergiquement.

Ensuite, on donnait lecture d'une lettre de la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande dans laquelle on exigeait que l'assemblée défende aux membres de composer des articles qui sont écrits contre le mouvement ouvrier. La réponse du comité central était lue aussi. L'idée est belle et grande, mais dans l'ordre actuel elle n'est guère applicable. Le délégué de Lausanne proteste contre le fait que du côté de la soi-disant Fédération des unions ouvrières on ne veut faire que des prescriptions aux typographes. Des autres trouvaient qu'ils pourraient tout aussi bien demander aux maçons de ne

pas travailler à la construction de prisons, car il arrive aussi souvent qu'on y enferme des grévistes, ou bien que les camarades qui travaillent dans les fabriques d'armes refusent de faire ce travail.

La section de Genève a décidé de boycotter la *Tribune de Genève,* ainsi que les établissements qui y font insérer. La *Tribune* occupait autrefois à peu près 40 typographes syndiqués, mais ne voulait pas reconnaître le tarif. Les mesures nécessaires sont prises pour donner au boycott le plus d'efficacité possible, et on espère que finalement la section de Genève sortira victorieuse de la lutte.

Les typographes se montraient très sympathiques vis-à-vis de l'Union des fédérations syndicales, un fait que son secrétaire, qui était présent, pouvait constater avec plaisir. Il y a bon espoir que dans quelque temps aussi la Fédération des typographes de la Suisse romande fera partie de notre belle Union.

Cheminots. Samedi le 26 et dimanche 27 juin a eu lieu à Bâle, sous la présidence de Otto Huni, de Lausanne, l'assemblée de délégués de la Fédération suisse du personnel des transports. 80 délégués étaient présents. Le président du Conseil d'Etat, Wullschleger, saluait l'assemblée au nom du gouvernement. Le procès-verbal de la dernière assemblée (juin 1908), le rapport du comité central, ainsi que le rapport financier ont été approuvés sans opposition. Le dernier accuse fr. 78,280.— comme recettes et fr. 72,900.— comme dépenses et un état de fortune de fr. 41,600.—.

Le budget pour 1909 avec fr. 76,900.— de recettes et fr. 74,000.— de dépenses est également approuvé. La cotisation annuelle est fixée, comme jusqu'ici, à fr. 4.50 par membre. Le salaire du président du Comité central est augmenté de fr. 200.—, celui du secrétaire général de fr. 500.—. La rédaction du *Journal suisse des chemins de fer* est confiée provisoirement au secrétaire général E. Duby, à St-Gall, en place du Dr. E. Kuhn, Zurich, qui s'est retiré de la rédaction. La fédération comptait à la fin de l'année 1907 16,906 membres. Le secrétaire général Duby rapportait ensuite sur le projet concernant la réforme de traitements des employés des chemins de fer fédéraux.

La discussion sur ce rapport commençait dimanche matin. On critiquait très objectivement le dit projet et le comité central fut invité à agir énergiquement afin d'obtenir de meilleures positions. La résolution proposée fut acceptée à l'unanimité. En voici le texte:

L'assemblée des délégués de la Fédération suisse du personnel du transport, réunissant près de 17,000 membres, après avoir entendu le rapport sur la situation actuelle du projet de réforme des traitements et après discussion approfondie, considérant que le projet de la direction générale laisse de côté des revendications justifiées du personnel tout entier; charge le comité central de continuer énergiquement les démarches afin d'obtenir d'autres concessions. L'assemblée des délégués remercie le Conseil fédéral, ainsi que l'Assemblée fédérale de la nomination de la commission parlementaire, Elle espère que celle-ci rapportera ses sentiments de bienveillance envers le personnel aussi sur le contenu matériel du projet.

L'assemblée des délégués invite les membres d'assister nombreux aux assemblées qui seront convoquées par les sous-fédérations.

Le dernier point de l'ordre du jour concernant la revision du règlement sur la protection en justice a été liquidé sans discussion notable et les propositions du comité central ont été acceptées.

Fédération des syndicats des ouvriers horlogers. Cette fédération a tenu les 14 et 15 août derniers son second congrès (pour cette année) à Buron. Environ 50 délégués représentaient 27 sections; en outre, le comité de la fédération, l'Union générale des ouvriers horlogers et l'Union suisse des fédérations syndicales étaient représentés.

A l'appel on constate que la fédération compte actuellement 29 sections et en tout 6500 membres en chiffre rond. Le rapport du secrétaire Wysshaar prouve que le secrétariat, ainsi que le comité central, ont accompli une quantité respectable de besogne en délégations, travaux administratifs, et dans la direction des nombreux mouvements et conflits que les ouvriers horlogers ont soutenus dans le courant du premier semestre 1909. A l'unanimité le congrès exprime ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à cette œuvre et spécialement au secrétaire Wysshaar pour le zèle dont il fit preuve.

Rarement les ouvriers horlogers ont eu de si pénibles conflits à soutenir comme cette année. Il y a eu des grèves à Tramelan, à Reconvilier, à Granges et à Courtelary qui toutes ensemble ont englobé plus de 600 membres de la fédération. A Reconvilier, à Tramelan et à Courtelary les grèves ont duré plusieurs semaines. Nous aurons à revenir sur ces conflits; pour le moment, constatons simplement que les patrons ont voulu profiter de la crise pour anéantir l'organisation syndicale et pour empirer ensuite les conditions de travail aux ouvriers. Surtout dans le nord du Jura, le patronat s'est montré excessivement brutal et à Reconvilier, comme jadis à Tavannes, il a eu quelques succès, du moins des succès passagers, à enregistrer. Ceci grâce à l'inconscience, au manque de courage et de logique de certains ouvriers qui, une fois la grève terminée, ont rompu leurs engagements vis-à-vis de l'organisation syndicale pour appuyer leurs patrons. Par contre, la fédération ouvrière a eu des succès à enregistrer dans les conflits à Tramelan, à Granges et quelques jours après le congrès à Courtelary. Ceci est d'autant plus réjouissant que les sections en cause, qui avaient beaucoup souffert par la crise, se sont trouvées renforcées, grâce au succès obtenu par les grévistes.

Le rapport financier accuse une dépense de plus de fr. 30,000 pour les grèves dans le courant de cette année. Malgré cette dépense considérable, la situation financière de la fédération paraît encore assez satisfaisante.

Les rapports sur les questions des visiteurs de Courtelary, Reconvilier, Tramelan, Granges, ont été approuvés à l'unanimité par le congrès qui a donné plein pouvoir au comité central dans les mouvements de Courtelary et au sujet de la situation de Reconvilier.

Dans les propositions des sections, nous remarquons surtout deux qui ont été acceptées par le congrès, la première de St-Imier: Mesures à prendre à l'égard des fabriques à l'interdit. Après une longue, mais saine discussion, il a été pris la résolution suivante:

« Le congrès de la Fédération des ouvriers horlogers, réuni à Buron, les 14 et 15 août 1909, invite le secrétaire de l'Union suisse des fédérations syndicales à soulever la question du boycottage international à la conférence qui aura lieu à Paris, les 28, 29 et 30 août 1909.»

La seconde, de la section de Chaux-de-Fonds, a le but d'éviter pour l'avenir les dissensions qui se produisent entre les partisans des deux tactiques syndicalistes. La discussion de cette proposition a été très nourrie est très intéressante. La résolution suivante a été acceptée par le congrès: « Le congrès de la Fédération des ouvriers horlogers, après avoir pris connaissance des explications fournies au sujet de l'activité des syndicalistes libertaires et des effets malheureux et néfastes qui en découlent partout où cette tactique a pu exercer son influence sur les organisations ouvrières, déclare que toute action syndicale qui ne veut pas risquer de se trouver arrêtée et affaiblie dans son développement doit rompre toutes relations avec les instigateurs du syndicalisme libertaire. Considérant que toutes les fédérations syndicales de la

Suisse romande se trouvent menacées au même degré, le congrès invite son comité central à entrer en relations avec le comité de l'Union générale et l'Union suisse des fédérations syndicales, pour étudier les mesures à prendre en vue d'éviter le danger commun, que constitue la propagande du syndicalisme libertaire et de son organe *La Voix du Peuple*.

Par cette dernière résolution, la Fédération des ouvriers horlogers a pris ouvertement position contre la propagande et la tactique du syndicalisme libertaire.

Le collègue G. Perret, du Locle, rapporte ensuite sur les deux points: Etude d'unifier les tarifs et le mode de travail et le programme d'activité. Le congrès accepte ces rapports, donc ratifie le travail fait par les deux commissions.

Quant au programme d'action élaboré par le secrétariat et présenté au congrès, les points suivants sont adoptés:

1° Question des apprentissages. 2° Contrats collectifs. 3° Travail en parties brisées. 4° Travail à la journée. 5° Diminution des heures de travail. 6° Propagande éducative. 7° Relations internationales.

Voilà également un travail et une décision de grande importance.

Concernant la propagande dans la Franche-Comté, le comité central est chargé de faire le nécessaire.

Chaux-de-Fonds a été confirmé pour une nouvelle période comme section directrice.

Le prochain congrès (juillet 1910) aura lieu à Besançon.

La prochaine fête centrale est encore une fois ajournée et la question de la fête centrale est remise au comité central.

Une grande section de la Fédération des ouvriers sur ébauches* demande l'entrée dans notre fédération. Après la discussion, il a été décidé de recevoir les sections des ouvriers sur ébauches dans notre fédération, si la demande est faite et laisser le soin des détails au comité central.

Ainsi les principaux points à l'ordre du jour étaient liquidés. Après avoir exprimé la sympathie de tous les assistants aux grévistes en Suède, le congrès fut déclaré clos, le 15 août, à 2 heures de l'après-midi.

Mouvement syndical international.

Sixième conférence internationale des secrétaires des centres nationaux des syndicats.

Malgré ce long titre, beaucoup de nos lecteurs ne se rendent pas bien compte de ce que l'on entend par ce genre de conférences.

En 1888, à Londres, et en 1900, à Paris, des congrès internationaux de représentants d'organisations syndicales ont eu lieu, qui s'occupèrent de la réduction de la journée de travail à huit heures, de la fondation d'une fédération syndicale internationale pour assurer l'appui réciproque aux prolétaires organisés dans leur lutte contre le patronat, et d'autres questions importantes.

Tant intéressants qu'ils pouvaient être, ces congrès n'ont pas abouti à grand'chose. Ceci tenait surtout à leur constitution particulière et à la différence du développement des organisations qui y étaient représentées, à laquelle correspondait une différence de conception du but et des divergences de vue assez grandes sur le choix et l'emploi des moyens propres à résoudre les problèmes du mouvement ouvrier. Malgré cela le besoin d'une entente internationale, d'un trait d'union entre les organisations syndicales des différents pays s'est fait sentir de plus en plus. Il fallait donc trouver un moyen, si possible plus pratique et moins coûteux que les grands congrès, pour répondre à ce besoin.

Au congrès syndical des travailleurs scandinaves, qui eut lieu en août 1901 à Copenhague, les délégués des organisations syndicales des pays scandinaves, de la Finlande, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique s'occupèrent spécialement de ce problème. Après l'avoir discuté longuement, ils décidèrent que, au lieu de convoquer des congrès ouvriers internationaux, les représentents des organisations syndicales (centres nationaux) des différents pays auraient, à l'occasion d'un congrès syndical national, à se réunir en conférence internationale pour discuter toutes les questions qui avaient déjà occupé les congrès ouvriers, entre autres les rapports entre les organisations syndicales des différents pays. De telles conférences ont déjà eu lieu en 1902 à Stuttgart, en 1903 à Dublin, en 1905 à Amsterdam, en 1907 à Christiania et dernièrement, les 30 et 31 août et le 1er septembre, à Paris.

Nous ne pouvons nous occuper ici que de la conférence de Paris, à laquelle prirent part des délégués des organisations syndicales centrales de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemark, de la Hongrie, de la Croatie, de la Suisse, de l'Espagne et de l'Italie. Comme hôtes ont assisté des représentants des organisations syndicales centrales de la Bulgarie, de la Rumanie et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

La sixième conférence syndicale internationale a été ouverte par le camarade Jouhaux, de la Confédération générale du Travail, le 30 août, à 10 heures du matin, à la grande salle du Café du Globe (Boulevard Strasbourg), à Paris. Après avoir écouté le discours de bienvenue du camarade Jouhaux et après s'être bien expliqué au sujet des mandats des représentents des différents pays, on constitua le bureau comme suit:

Président: Yvetot, de la Confédération générale du Travail; Viceprésident: Jouhaux, de la Confédération générale du Travail; Secrétaire: Sassenbach, de la commission générale des Syndicats d'Allemagne.

L'ordre du jour de la Conférence a été arrêtée comme suit:

1° Rapport du secrétaire international.
2° Etude et décision sur les propositions relatives au secrétariat international.
3° Organisation de congrès internationaux des ouvriers.
4° Les mesures arbitraires contre les ouvriers étrangers en Prusse.
5° Importation de traitres (ou sarrasins).
6° Limitation de la durée du travail et la réglementation du travail à domicile.

Sur ce, le camarade Sassenbach (Allemagne) soumet la résolution suivante à la conférence:

Résolution:

Les délégués présents représentant la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, la Norvège, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Croatie, la Bulgarie, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis, délégués de neuf millions de syndiqués, expriment leurs sympathies à leurs frères suédois en lutte contre les exploiteurs organisés de ce pays et s'engagent à les soutenir moralement et matériellement.

Ils expriment également leurs plus vives sympathies à leurs camarades espagnols qui, à l'ordre de mobilisation, ont opposé la grève générale. Ils espèrent que les travailleurs de tous les pays parviendront, par l'emploi de tous les moyens, à empêcher la guerre.

A l'unanimité, sans discussion, cet ordre du jour est voté. On passe ensuite au

* Il s'agit d'une petite fédération qui, grâce à l'agitation des syndicalistes à Bienne, a quitté dernièrement l'Union générale des ouvriers horlogers.